

Andhra Pradesh 2010 : implications mondiales de la crise de la microfinance en Inde

La crise qui s'est déclarée début octobre 2010 dans l'État d'Andhra Pradesh, épicerie de la microfinance en Inde, a passablement ébranlé le secteur au-delà du niveau local, à l'échelle nationale et internationale. Alors que les événements se poursuivent en Andhra Pradesh, la présente *Note Focus* apporte des éléments d'information et de contexte sur cette situation, qui soulève des questions importantes sur l'évolution des marchés de la microfinance en Inde et ailleurs.

L'inclusion financière en Inde

En Inde, pays qui compte 1,2 milliard d'habitants, moins d'un adulte sur quatre a accès aux services financiers formels de base. Pourtant, les initiatives en faveur de l'inclusion financière ne sont pas une nouveauté dans la région. Au siècle dernier, diverses approches innovantes ont été mises en place pour élargir l'accès à la finance aux populations pauvres. Au début du XX^e siècle, de nouvelles lois ont autorisé la création d'institutions coopératives financières destinées à servir les populations des zones rurales. Après l'indépendance, en 1947, une large partie du secteur financier indien a été nationalisée, notamment pour permettre à davantage de personnes d'avoir accès aux services financiers, surtout dans les zones rurales. C'est dans cette même optique que le gouvernement a instauré, dans les années 1970, une catégorie de banques rurales régionales spécialisées. Puis, dans les années 1980, des entrepreneurs sociaux ont élaboré le programme de liaison entre banques et *self-help groups* (SHG). Celui-ci incitait les banques commerciales à accorder des prêts à des groupes d'entraide de 10 à 20 femmes.

À l'origine, les SHG indiens ont été créés pour permettre aux populations rurales d'accéder à des formations et à d'autres types de services non

financiers ; certains collectaient également des dépôts d'épargne et accordaient des prêts à leurs membres. Mais, grâce au programme de liaison avec les banques, le modèle SHG a commencé à intégrer l'offre de crédit des banques, ce qui a permis d'augmenter largement le volume de crédits octroyés. Aujourd'hui, sur l'ensemble du territoire, 4,5 millions de SHG bénéficient de prêts, ce qui représente 58 millions d'emprunteurs.

Le mouvement SHG a bénéficié d'un soutien politique considérable, sous l'impulsion notamment de la Banque nationale pour l'agriculture et le développement rural (NABARD). Les efforts de cette dernière, associés aux politiques de quotas de crédit aux secteurs prioritaires, ont incité le système bancaire à prêter aux SHG. Cette approche a remporté une large adhésion et le mouvement s'est considérablement développé dans les années 1990. Le modèle de SHG indien, de par sa dimension et sa capacité à toucher les populations pauvres, reste sans équivalent, même s'il se décline avec des degrés divers de pérennité. Si certains programmes de liaison banque-SHG affichent de faibles coûts et sont financièrement viables¹, d'autres ne couvrent pas leurs coûts de fonctionnement, présentent de faibles taux de recouvrement ou dépendent de l'injection permanente de subventions. Les SHG continuent d'offrir une série de services de subsistance et d'autonomisation allant bien au-delà des services financiers.

L'essor des IMF

Dans les années 1990, les réformes économiques menées en Inde ont offert au secteur privé la possibilité de s'impliquer davantage dans le système bancaire. Un nouveau type de prestataire de microfinance privé a alors vu le jour : l'institution de microfinance (IMF). Opérant initialement en

1. Voir Isern et al. (2007).

tant qu'organisations à but non lucratif (*societies* et autres formes juridiques sans actionnariat), les IMF ont rapidement transféré leurs activités dans des institutions de financement non bancaires (IFNB) à but lucratif. Ce type de transfert s'est avéré compliqué et a souvent échoué à définir clairement la part d'influence, et notamment la nature des pouvoirs décisionnels, revenant aux organisations à but non lucratif et autres entités généralement de création récente (fonds mutuels agissant au nom de la clientèle, par exemple), sur les nouvelles IFNB. Dans la plupart des cas, cette influence est restée concentrée entre les mains des fondateurs de la structure d'origine (Sriram 2010). Depuis quelques années, la pratique la plus courante consiste à créer directement les IMF sous le statut d'IFNB, ce qui évite tout besoin de transformation.

En 2010, on recensait au moins 30 IMF, pour la plupart en forte croissance, enregistrées sous le statut d'IFNB. L'émergence de ces nouvelles IMF a bénéficié de politiques publiques favorables et d'investissements directs. Dans le cadre de sa mission de soutien aux petites entreprises, la banque publique Small Industries Development Bank of India (SIDBI) a progressivement augmenté la part des financements qu'elle accorde aux IMF. Les prêts octroyés par des banques commerciales aux IMF entrent également dans les quotas de crédit aux secteurs prioritaires. En outre, ces dernières années, les IMF ont reçu des capitaux grâce aux participations de véhicules d'investissement en microfinance (VIM) spécialisés et, plus récemment, de fonds de placement privés généralistes.

En 2010, ces nouvelles IMF affichaient un taux de croissance annuel de 80 % et comptaient 27 millions d'emprunteurs sur l'ensemble du territoire indien (Srinivasan 2010). Une portée obtenue essentiellement grâce à un produit de crédit de groupe standard, très répandu en Asie du Sud. Fait important, la réglementation interdit à ces IMF de collecter des dépôts et leur croissance repose donc essentiellement sur les prêts contractés auprès des banques commerciales².

L'Andhra Pradesh, capitale de la microfinance

L'Andhra Pradesh se situe dans le sud-est de l'Inde. Avec 75 millions d'habitants, il s'agit du cinquième État le plus peuplé du pays (sur 28 États). Les derniers gouvernements qui se sont succédé à sa tête ont mis en œuvre des politiques et des programmes progressistes axés sur la croissance et sur le développement d'un grand pôle de technologies de l'information dans les environs d'Hyderabad. L'Andhra Pradesh a également lancé toute une série de grands projets de lutte contre la pauvreté, dont le plus important est le SERP (Society to Eliminate Rural Poverty).

Chapeauté par le ministère du Développement rural de l'Andhra Pradesh, le SERP propose de vastes programmes de promotion des activités de subsistance, axés notamment sur la création d'emplois, la formation professionnelle et l'accès à l'épargne et au crédit via les SHG. Ces derniers ont une longue histoire en Andhra Pradesh, où ils ont une pénétration plus forte que dans n'importe quel autre État : on y dénombre 1,47 million de SHG, pour une clientèle totale de 17,1 millions de personnes (Srinivasan 2010). Le SERP (ainsi que d'autres programmes publics mis en œuvre dans la région) est très impliqué dans le mouvement SHG en Andhra Pradesh, où il est en contact direct avec 9,5 millions de clients de SHG³. Le gouvernement fédéral cherche à étendre cette approche à d'autres États, notamment celui du Bihar, où le marché de la microfinance est moins développé et la portée nettement moins large qu'en Andhra Pradesh.

Le nombre élevé de crédits contractés par les ménages dans le cadre du programme de liaison SHG-banque soutenu par le SERP s'explique en partie par le lancement, il y a trois ans, du « programme d'inclusion financière totale » du gouvernement de l'Andhra Pradesh. Auparavant, le modèle du SHG se caractérisait par la mise en commun de l'épargne des membres, et les prêts accordés par les banques étaient généralement plafonnés à trois ou quatre fois le montant de cette épargne, limitant ainsi la somme

2. L'encours des banques indiennes sur les IMF d'Andhra Pradesh est d'environ 270 milliards de roupies selon le MFIN, organisation professionnelle représentant le secteur de la microfinance.

3. Données d'enregistrement des IMF (novembre 2010) fournies par le ministère du Développement rural d'Andhra Pradesh.

empruntable à 100 000 roupies, au maximum. Mais dans le cadre du nouveau programme, les banques ont commencé à prêter à des SHG ciblés des sommes pouvant aller jusqu'à 500 000 roupies. De plus, la période de remboursement de certains prêts a été portée à cinq ans, alors qu'elle était auparavant limitée à un an, et le gouvernement s'est engagé à rembourser aux SHG la part des intérêts versés supérieure à 3 % s'ils ne faisaient pas défaut sur leurs prêts. Le SERP a encouragé les membres des groupes d'entraide à rembourser les prêts contractés auprès de prêteurs privés et d'IMF. Néanmoins, certains éléments indiquent qu'au lieu de cela, les membres des SHG ont continué à détenir des emprunts multiples auprès de différentes sources.

À la fin des années 1990, certaines des premières IMF d'Inde ont démarré leurs activités en Andhra Pradesh. Aujourd'hui, cinq des plus grandes IMF IFNB du pays ont leur siège dans cet État, qui est devenu l'épicentre de la microfinance en Inde. Ces cinq dernières années, les IMF de l'Andhra Pradesh ont été parmi les premières à recevoir d'importants financements de la part de VIM spécialisés ainsi que d'acteurs classiques du capital-investissement. Ces apports de fonds propres ont permis de fournir les capitaux nécessaires à la croissance, mais ont aussi créé des incitations fortes à poursuivre un rythme de croissance soutenu et à rechercher des niveaux élevés de rentabilité, ce qui a fait grimper la valorisation de ces entités. Tout cela a contribué à répandre l'impression que les IMF étaient essentiellement axées sur le profit. Bien que la plupart de ces institutions mènent leurs activités de façon responsable, certaines ont obtenu des rendements anormalement élevés, rétribué généreusement leurs cadres et manqué de transparence, alimentant ainsi une perception négative des IMF en général.

Ces dernières années, les IMF indiennes ont diversifié leur couverture géographique, ce qui a eu pour effet de ramener la part de l'Andhra Pradesh à moins d'un tiers de la clientèle totale des IMF à l'échelle du pays. Quelques-unes des plus grandes IMF restent toutefois très actives en Andhra Pradesh, où la croissance est rapide.

La présence du vaste programme public d'appui aux SHG, bien financé, alliée à celle de cinq des plus grandes IMF indiennes à forte croissance a donné lieu à une prolifération rapide du crédit en Andhra Pradesh et à la généralisation des prêts multiples. L'endettement des ménages est d'ailleurs très élevé dans cet État : il s'élève en moyenne à 65 000 roupies par ménage, alors qu'au niveau national l'endettement moyen des ménages pauvres est de 7 700 roupies⁴.

Le développement en parallèle de ces deux approches de la prestation de crédit, ainsi que la concurrence que se livrent les SHG soutenus par l'État et les IMF privées, ont fait en sorte qu'un public bien plus nombreux a été touché ces dernières années. Les SHG prêtent à 17,1 millions de membres, ce qui représente un encours de 117 milliards de roupies (Srinivasan 2010). En novembre 2010, les IMF comptaient quant à elles 9,7 millions d'emprunteurs, pour un encours total de 72 milliards de roupies, selon le gouvernement. Mais les IMF, malgré une clientèle totale encore légèrement inférieure à celle des SHG, ont enregistré une croissance plus rapide sur les 18 à 24 derniers mois, alors que les décaissements des SHG ralentissaient. En outre, par rapport aux IMF, les durées de remboursement proposées par bon nombre de SHG sont bien plus longues et les échéanciers souvent plus souples, ce qui a pour effet de réduire le montant des versements et d'alléger le poids du service de la dette pour les emprunteurs. Toutefois, sous l'effet conjugué du développement de la portée de la microfinance et de la croissance continue du secteur, on constate que le montant cumulé, par personne, des emprunts contractés auprès des SHG et des IMF est quatre fois supérieur à la valeur médiane des États indiens. Srinivasan (2010) a comparé cinq États indiens présentant des taux élevés de pénétration de la microfinance. Il en conclut que le montant moyen de prêt par ménage pauvre dans l'Andhra Pradesh est trois fois supérieur à celui affiché par l'État qui occupe la deuxième place dans le classement. Quels que soient les chiffres retenus, on constate que l'activité de prestation de crédit

4. Srinivasan (2010) évalue le nombre total de clients de la microfinance en Andhra Pradesh à 25,36 millions de personnes (soit 19,11 millions de membres de SHG et 6,25 millions de clients d'IMF), pour un encours total de 165 milliards de roupies.

est bien plus développée en Andhra Pradesh que dans n'importe quel autre État indien. Les données indiquent également que bon nombre de ménages détiennent plusieurs prêts en même temps, ce qui augmente considérablement le montant de leur endettement total.

Ces données récentes sur le taux de pénétration du marché, considérées sous l'angle de l'offre, sont en partie corroborées par une enquête portant sur la demande, réalisée il y a près d'un an et demi par le Centre for Microfinance de l'IFMR (Institute for Financial Management and Research). L'étude de Johnson et Meka (2010) révèle que 83 % des ménages empruntaient auprès de plusieurs sources, y compris auprès de prêteurs privés, et que beaucoup de ménages détenaient simultanément jusqu'à quatre prêts⁵.

Cette étude a mis en évidence le fort taux de pénétration des SHG dans les zones rurales, où seuls 11 % des ménages empruntent auprès des IMF. Notons toutefois que l'échantillonnage portait sur l'ensemble des ménages ruraux d'Andhra Pradesh (et non sur les seuls ménages pauvres). Compte tenu de la croissance que le marché a connue depuis la réalisation de l'enquête, et de la distorsion pouvant résulter de l'échantillonnage, il est probable que ce chiffre de 11 % soit largement inférieur au niveau réel de pénétration des services de crédit des IMF. Il n'existe cependant aucune étude récente relative à la demande permettant de fournir un chiffre exact.

En résumé, la pénétration de la microfinance est bien plus forte en Andhra Pradesh que partout ailleurs en Inde. Les ménages contractent des prêts auprès de différentes sources, pas seulement d'IMF. L'analyse des données collectées révèle que les ménages en Andhra Pradesh cumulent trop de prêts et que leur endettement est excessif au regard de leurs niveaux de revenus et de leurs capacités de remboursement.

Octobre 2010 : l'émergence d'une crise

En 2005 et 2006, l'un des 23 districts administratifs d'Andhra Pradesh a traversé une crise qui a vu les autorités locales fermer 50 agences de quatre IMF suite à des accusations dénonçant des méthodes de recouvrement immorales, des pratiques opérationnelles illégales (comme la collecte de l'épargne), une mauvaise gouvernance, des taux d'intérêt trop élevés et des pratiques mercantilistes⁶. Les IMF se sont alors engagées à respecter un code de conduite, soutenues en cela par le gouvernement fédéral et la Reserve Bank of India (RBI), laquelle a reconnu l'utilité du rôle des IMF dans l'octroi de crédits aux ménages à faibles revenus.

Mais depuis, une rivalité s'est installée entre les IMF et les SHG, les deux modèles concurrents de prestation de crédit aux pauvres, souvent représentés dans les mêmes villages. L'introduction en Bourse de SKS, au début de l'année, a mis en lumière l'immense potentiel du modèle de l'IMF en matière de portée des services et d'amélioration de l'inclusion financière. Mais elle a aussi mis l'accent sur sa capacité à dégager des bénéfices élevés et à rétribuer généreusement ses cadres⁷.

La presse s'est fait l'écho de l'introduction en Bourse de SKS, un événement abordé sous des angles différents selon les médias. De nouvelles informations parues pendant l'été ont mis en rapport les pratiques des IMF avec certains suicides survenus en Andhra Pradesh. Les choses se sont précipitées début octobre lorsque le chef du gouvernement d'Andhra Pradesh a fait passer une ordonnance pour « protéger les SHG féminins de l'exploitation orchestrée par les institutions de microfinance dans l'État d'Andhra Pradesh⁸ ». Ce texte avait pour objet de soumettre les IMF à une série de nouvelles règles, notamment l'obligation de s'enregistrer auprès des autorités de chaque district, de mener leurs opérations de recouvrement à proximité des locaux

5. Données issues d'une étude réalisée par le Centre for Microfinance en 2009. L'étude, qui s'est intéressée à 1 922 ménages ruraux, a rassemblé des informations relatives à l'utilisation de produits financiers formels et informels au sein de ces ménages. Ces données sont consultables à l'adresse <http://ifmr.ac.in/cmfi/resources.html>, sous « Access to Finance Data ». Voir aussi l'article publié sur le blog CGAP Microfinance Blog à l'adresse <http://microfinance.cgap.org/2010/11/11/who%E2%80%99s-the-culprit-accessing-finance-in-andhra-pradesh>.

6. Pour plus d'informations, voir Ghate (2007).

7. Voir Chen, Rasmussen, Reille et Rozas (2010).

8. « Ordinance to protect the women Self Help Groups from exploitation by the Micro Finance Institutions in the State of Andhra Pradesh »

des pouvoirs publics, de passer à des échéanciers de remboursement mensuels ainsi que d'autres mesures afférentes au fonctionnement des IMF. Au final, l'adoption de cette ordonnance a contribué à instaurer un environnement défavorable aux opérations de base des IMF, lesquelles ont vu leurs taux de recouvrement chuter dans la région.

Dans ce contexte de faible recouvrement, les IMF dont une part importante du portefeuille se situe en Andhra Pradesh pourraient avoir du mal à refinancer leurs emprunts auprès de banques commerciales ou à lever de nouveaux fonds propres. Celles-ci pourraient alors manquer de liquidités et devenir insolubles. Même les IMF qui disposent de suffisamment de capitaux et d'un portefeuille diversifié sur le plan géographique pourraient essuyer de lourdes pertes en Andhra Pradesh, ce qui aurait des incidences sur leur croissance dans d'autres régions. Il est possible qu'un petit nombre d'IMF soient amenées à cesser ou à réduire fortement leurs activités en Andhra Pradesh. En fin de compte, tout ceci pourrait aboutir à la disparition d'un service de crédit que les pauvres ont fini par considérer comme fiable dans un environnement par ailleurs marqué par l'insécurité.

Les défauts de paiement ont encore progressé sous l'influence de responsables politiques locaux ayant profité des circonstances pour faire des déclarations populistes ; en outre, les agents de crédit des IMF font toujours l'objet d'intimidations et n'ont pas pu reprendre leurs activités normales dans bon nombre de districts en Andhra Pradesh⁹. Un tel contexte incite les clients à contester leur obligation de remboursement, ce qui pourrait avoir des répercussions importantes sur les taux de remboursement des IMF et des SHG.

Des acteurs extérieurs à la région ont également réagi face au conflit qui oppose les autorités de l'État aux IMF et à l'importante médiatisation des événements. Bien qu'elle ne se soit pas encore prononcée publiquement sur la question, la RBI, autorité de réglementation des IMF IFNB, a constitué

un sous-comité chargé d'étudier un grand nombre de questions relatives à la microfinance à l'échelle nationale, y compris de réexaminer le bien-fondé de la classification des prêts aux IMF parmi les prêts aux secteurs prioritaires. Le ministère des Finances, tout en louant la présence ininterrompue des IMF et la valeur de leur travail, a insisté pour qu'elles améliorent leurs pratiques, qu'elles baissent leurs taux d'intérêt et qu'elles soient soumises à des règles plus strictes. Les marchés financiers ont réagi en conséquence : SKS a vu le cours de ses actions plonger et il est peu probable, dans un tel contexte, que l'on assiste avant longtemps à de nouvelles introductions en Bourse d'IMF¹⁰.

Depuis quelques années, les taux de rentabilité de certaines IMF et les gains privés qu'elles font naître sont source de préoccupations politiques et soulèvent des questions relatives à la gestion de la réputation d'un secteur dont l'existence même repose sur une bonne cause : servir les pauvres. Leur fort potentiel de rendement mis en avant par les promoteurs des IMF et par leurs investisseurs (un aspect largement relayé par la presse depuis juillet dernier au sujet de l'introduction en Bourse de SKS) a exacerbé la controverse autour des niveaux des taux d'intérêt, un sujet qui suscite régulièrement la critique dans la sphère politique et publique¹¹.

Alors que nous écrivons ces lignes, le secteur de la microfinance et diverses parties prenantes mènent des négociations visant, d'une part, à assurer la pérennité du secteur en Andhra Pradesh et, d'autre part, à l'engager dans une voie constructive. Dans le cadre du dialogue instauré avec les autorités locales, les IMF ont proposé de baisser leurs taux d'intérêt et de restructurer les dettes. Ces négociations ont permis aux IMF de reprendre certaines de leurs opérations de décaissement et de recouvrement, mais leurs agents de crédit sont encore largement empêchés de mener leurs activités de recouvrement habituelles.

Il est de la plus haute importance qu'une solution soit trouvée rapidement afin que la mission essentielle

9. Selon Sa-Dhan, l'encours de crédits des IMF en Andhra Pradesh, évalué à 52 351,4 millions de roupies, représente plus d'un quart de l'encours total de crédits des IMF à l'échelle du pays. Selon DNA India (2010), le montant des prêts non recouverts se situerait entre 500 millions de roupies et 750 millions de roupies.

10. Selon le journal *Deccan Chronicle* (2010), les banques auraient déjà suspendu les décaissements à quelque 44 IMF, pour un montant se situant entre 1,75 milliard et 2 milliards de roupies.

11. Voir *The Economist* (2010a).

qui consiste à garantir aux pauvres un accès à des services financiers responsables puisse se poursuivre. Pour les pauvres, il est primordial que l'infrastructure financière survive à cette crise. Par conséquent, les activités de recouvrement et de décaissement doivent reprendre en Andhra Pradesh et les banques doivent continuer à fournir des liquidités à tous les types de prestataires de microfinance.

À l'avenir, le secteur de la microfinance dans son ensemble devra s'engager sérieusement à mettre en œuvre des mesures compatibles avec une finance responsable, notamment en matière de transparence des taux d'intérêt. Avant la crise, les IMF avaient déjà entamé un processus qui les amènera à publier leurs taux d'intérêt en début d'année prochaine par le biais d'un tiers, Microfinance Transparency¹². En 2009, les IMF ont décidé d'investir dans une centrale de risques. Même si sa mise en place nécessite du temps, celle-ci jouera un rôle essentiel pour inciter les IMF à prêter de manière plus responsable. Des négociations sont en cours concernant de nouvelles réglementations pour le secteur de la microfinance qui garantiraient le respect de normes acceptables ainsi qu'une certaine sécurité juridique pour les IMF. Ces discussions abordent aussi l'approfondissement des relations des IMF avec leurs clients : au lieu de proposer presque exclusivement des crédits de groupe, les IMF élargiraient leur offre à toute une gamme de produits financiers.

La voie à suivre

Il y a dix ans, la principale préoccupation des acteurs du secteur était de trouver des modèles répliquables à grande échelle et financièrement pérennes de prestation de services financiers aux personnes à faibles revenus. Depuis, d'immenses progrès ont été réalisés dans ce domaine. Un peu partout dans le monde, y compris en Inde, le microcrédit a apporté la preuve qu'il était possible de proposer des services financiers à des personnes pauvres vivant en zone rurale, et ce à grande échelle, sans aucune dépendance vis-à-vis de subventions. Ainsi, des millions de ménages pauvres ont aujourd'hui

accès au crédit, mais aussi, de plus en plus souvent, à des services d'épargne, d'assurance et de transfert d'argent qui leur permettent de mieux gérer leurs finances. Pourtant, à travers le monde, 2,7 milliards de personnes sont encore privées d'accès à des services financiers formels, moins chers et plus sûrs que les solutions informelles. Élargir l'accès à ces services au segment pauvre du marché précédemment non desservi, y compris dans de vastes zones de l'Inde, reste une priorité.

Toutefois, même dans ce contexte plus large, on constate que le modèle fondé exclusivement sur le microcrédit présente des lacunes importantes et que la croissance très rapide du secteur est porteuse de risques aux aspects multiples. Les événements survenus en Andhra Pradesh mettent en lumière certains problèmes déjà apparus ces dernières années sur d'autres marchés de microfinance ayant connu une forte expansion¹³.

En Inde, l'attrait des investisseurs pour ce secteur en forte croissance et les valorisations élevées qui en découlent ont créé les conditions propices à une expansion rapide. Ces incitations se répercutent des cadres supérieurs des IMF vers les cadres intermédiaires puis vers les agents de terrain. Ce phénomène d'incitations en cascade peut favoriser des comportements contraires aux principes de base d'une gestion bancaire saine et faire émerger des vulnérabilités auxquelles il faudra remédier :

- L'expansion rapide de l'offre de crédit sur des marchés extrêmement concentrés conjuguée au relâchement de la discipline de crédit peut renforcer considérablement le risque de crise du fait de l'élévation du niveau d'endettement. En favorisant une progression dangereuse des montants des prêts et l'allègement de la procédure de souscription de crédit, la croissance peut se traduire par un affaiblissement de la discipline de crédit et ainsi aboutir à un excès d'offre de crédit. Les mesures incitatives destinées aux agents de terrain reposent souvent exclusivement sur le volume des décaissements et des recouvrements alors qu'elles

12. <http://www.mftransparency.org>

13. Voir Chen, Rasmussen et Reille (2010).

devraient être davantage axées sur la qualité de la procédure de souscription et du service à la clientèle.

- Une croissance trop forte qui excède la capacité des contrôles internes des prestataires de services financiers rend ces derniers plus vulnérables aux risques induits par des technologies et des systèmes inadaptés, et par des taux excessifs de départs volontaires et de rotation du personnel.
- Les IMF indiennes qui proposent exclusivement des services de crédit sont particulièrement vulnérables sur le plan de la qualité des actifs, étant donné qu'elles ne collectent pas les dépôts d'épargne de leurs emprunteurs. De plus, la forte dépendance de ce modèle à l'égard du crédit bancaire (ainsi qu'à divers instruments du marché des capitaux) renforce les risques de refinancement auxquels elles sont exposées dans les périodes de forte tension sur les marchés.

Tout ceci soulève des questions essentielles auxquelles la communauté de la microfinance devra apporter des réponses. Tout d'abord au niveau institutionnel :

- Comment évaluer les effets des incitations destinées aux actionnaires, aux cadres dirigeants et au personnel sur la viabilité à long terme des IMF, sachant que cette viabilité ne repose pas uniquement sur la valeur créée pour les actionnaires, mais également sur la solidité de la proposition de valeur faite aux clients ?
- Quelle est la pérennité du modèle d'institution de microcrédit spécialisée ?
- Quelles actions les investisseurs et les institutions peuvent-ils mettre en œuvre pour garantir une croissance durable et éviter la saturation du marché ou le surendettement des clients ? Comment des investisseurs motivés par des considérations sociales peuvent-ils être encouragés à réorienter leurs investissements concentrés sur quelques marchés réputés mais saturés vers les nombreux « déserts » financiers recensés à travers le monde ?

Puis au niveau du marché :

- L'autoréglementation peut-elle être efficace lorsqu'il s'agit de partager des informations sur la solvabilité des emprunteurs et d'établir des

codes de conduite concernant les systèmes de recouvrement culturellement acceptables, les modes de résolution des conflits, etc. ?

- Quel type d'infrastructure de marché formelle faut-il mettre en place pour soutenir des prestataires de services financiers en plein essor tout en protégeant leurs clients ? Quel est le niveau d'endettement productif raisonnable que les pauvres peuvent supporter ?
- Comment ramener l'attention des parties prenantes sur la prévention des crises de crédit ? Comment faire en sorte que l'on se préoccupe davantage des besoins réels des clients en matière de services financiers ? Quel rôle les autorités de réglementation et les décideurs politiques doivent-ils jouer pour assurer la protection de la clientèle et l'amélioration des compétences financières des consommateurs nécessaires à la bonne gestion du budget de leur ménage ? Comment les décideurs politiques peuvent-ils assurer le bon équilibre entre promotion de l'inclusion financière et protection des intérêts des consommateurs ?

Toutes ces questions s'inscrivent dans une problématique plus générale, à savoir : comment proposer des services de qualité à un public plus large tout en veillant à ce que cette clientèle bénéficie de mécanismes de protection adéquats ? Pour être en mesure de répondre réellement aux besoins d'une clientèle pauvre, l'inclusion financière ne peut se concevoir sans un partage des responsabilités : entre les prestataires de services financiers, les décideurs, les bailleurs de fonds et les investisseurs, d'une part, mais aussi avec la communauté mondiale de la microfinance. Ceci permettrait de garantir l'application, à tous les niveaux, de mesures pertinentes en matière de gouvernance, de politiques opérationnelles et de structures d'incitation qui soient assorties de mécanismes de protection appropriés à l'égard des clients en vue d'offrir des services de qualité. À mesure que les marchés locaux parviennent à maturité, le modèle de prestation de services financiers aux pauvres doit évoluer afin de favoriser une croissance saine du marché et le développement d'une large gamme de produits adaptés aux besoins de cette clientèle.

Bibliographie et lectures conseillées

- Bellman E. et Chang A., "India's Major Crisis in Microlending," *Wall Street Journal*, 28 octobre 2010.
- Chen G., Rasmussen S. et Reille X., *Growth and Vulnerabilities in Microfinance*, Note Focus n° 61, Washington, D.C. : CGAP, février 2010. <http://www.cgap.org/gm/document-1.9.42393/FN61.pdf>. (Existe en français sous le titre « Croissance et vulnérabilités en microfinance ».)
- Chen G., Rasmussen S., Reille X. et Rozas D., *Indian Microfinance Goes Public: The SKS Initial Public Offering*, Note Focus n° 65, Washington, D.C. : CGAP, septembre 2010. http://www.cgap.org/gm/document-1.9.47613/FN65_Rev.pdf. (À paraître en français.)
- Deccan Chronicle, *MFIs face music, banks stop loans*, 22 octobre 2010.
- Dichter T. et Harper M., *What's Wrong with Microfinance?*, eds., Rugby, 2007.
- Economist, *Microfinance in India: Discredited*, The Economist, 4 novembre 2010a.
- Economist, *Microfinance: Leave Well Alone*, The Economist, 18 novembre 2010. http://www.economist.com/node/17522606?story_id=17522606&CFID=154065457&CFTOKEN=91590038
- Ghate P., *Learning from the Andhra Pradesh crisis*, in Thomas Dichter and Malcolm Harper, eds., *What's Wrong with Microfinance?*, Rugby, 2007.
- Government of Andhra Pradesh, *MFI Registration Data November 2010*, Rural Development Department, Government of Andhra Pradesh, novembre 2010.
- Intellectap, *Indian Microfinance Crisis of 2010: Turf War or a Battle of Intentions?*, An Intellectap White Paper, octobre 2010.
- Isern J. et al., *Sustainability of Self-Help Groups in India: Two Analyses*, Étude spéciale n° 12, Washington, D.C. : CGAP, avril 2007. <http://www.cgap.org/gm/document-1.9.2706/OP12.pdf>. (Existe en français sous le titre « Deux analyses de la viabilité des SHG en Inde ».)
- Johnson D. et Meka S., *Access to Finance in Andhra Pradesh*, IFMR Research, octobre 2010.
- Kazmin A., *Debt trap leads to despair for rural poor*, Financial Times, 29 octobre 2010.
- Kinetz E., *Indian Microfinance warns of crisis after suicides*, Associated Press, 28 octobre 2010. <http://indiamicrofinance.com/microfinance-ordinance-ap-comments-apmas-37923401.html>
- NABARD, *Status of Microfinance in India 2009–10*, NABARD, 2010.
- Nath S., *The Indian Microfinance Lending Machine*, Forbes, 28 octobre 2010.
- Oliver J., *Who's the Culprit? Accessing Finance in Andhra Pradesh*, post sur le blog CGAP Microfinance Blog, 11 novembre 2010. <http://microfinance.cgap.org/2010/11/11/who%e2%80%99s-the-culprit-accessing-finance-in-andhra-pradesh/>
- Ramana K. V., *Fate of SKS loans still hangs in balance*, DNA India, 5 novembre 2010.
- Srinivasan N., *Microfinance State of the Sector in India*, New Delhi : Access Development Services, Sage Publications, octobre 2009. <http://www.microfinancegateway.org/gm/document-1.9.46247/State%20of%20the%20Sector%20Report%202009.pdf>
- Srinivasan N., *Microfinance State of the Sector in India*, New Delhi : Access Development Services, Sage Publications, octobre 2010.
- Sriram M. S., *Commercialization of Microfinance In India: A Discussion of the Emperor's Apparel*, Economic & Political Weekly, 12 juin 2010.

Nous vous encourageons à partager cette *Note Focus* avec vos collègues ou à nous contacter pour recevoir des exemplaires supplémentaires de ce numéro ou d'autres de la même série.

Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires sur cet article.

Toutes les publications du CGAP sont disponibles sur son site : www.cgap.org.

CGAP
 1818 H Street, NW
 MSN P3-300
 Washington, D.C.
 20433 États. Unis

Tél. : 202-473-9594
 Fax : 202-522-3744

E-mail : cgap@worldbank.org
 © CGAP, 2010

Recommandation pour la citation du présent document :
 CGAP, *Andhra Pradesh 2010 : implications mondiales de la crise de la microfinance en Inde*, Note Focus n° 67, Washington, D.C. : CGAP, novembre 2010.

